

Le Centre de services scolaire du Fer requiert les services

**D'UNE OU D'UN TECHNICIEN EN INFORMATIQUE,
CLASSE PRINCIPALE
(Poste régulier - 35 heures / semaine)**

LIEU DE TRAVAIL

Le lieu principal de travail est situé au 30, rue Comeau, Sept-Îles. Toutefois, la personne retenue aura à se déplacer sur tout le territoire desservi par le Centre de services scolaire du Fer (Fermont – Sept-Îles et Port-Cartier).

Horaire de travail

Du lundi au vendredi (horaire à déterminer avec le supérieur)

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exercer des fonctions techniques hautement spécialisées exigeant des connaissances et une créativité supérieures à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce les attributions caractéristiques de technicienne ou technicien en informatique et effectue les travaux les plus complexes.

Cette classe comprend les personnes salariées qui, de façon principale et habituelle, effectuent des travaux techniques hautement spécialisés caractérisés par leur complexité¹ de même que par la créativité² et la latitude d'action³ qu'ils requièrent du titulaire.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

¹ La complexité des travaux

Ceci réfère aux :

- travaux exigeant des connaissances particulières et additionnelles à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique;
- travaux ayant par rapport à l'ensemble du programme d'activités un caractère unique, essentiel et déterminant à sa réalisation;
- travaux qui en raison de leur complexité font des personnes salariées qui les exécutent les collaboratrices les plus immédiates du personnel professionnel ou du personnel d'encadrement.

² La créativité

Ceci réfère aux :

- travaux exigeant la conception de nouvelles méthodes de travail et d'adaptation de procédés techniques;
- travaux exigeant un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles.

³ La latitude d'action

Ceci réfère aux :

- travaux effectués sous la surveillance du personnel professionnel d'expérience: la personne salariée qui les exécute ne peut être sous les ordres d'une autre technicienne ou d'un autre technicien en informatique, classe principale;
- travaux définis compte tenu des priorités et d'objectifs généraux et exécutés avec une grande latitude d'action.

Qualifications requises

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique avec option informatique de gestion ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.

Entrée en fonction

Le plus tôt possible

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Le coordonnateur des Services éducatifs (secteur de l'Informatique)

RÉMUNÉRATION

Selon scolarité et expérience :
entre 23,13 \$ à 33,61 \$ de l'heure plus une prime de rétention de 8%

FIN DU CONCOURS

Le 15 septembre 2021 à 16 h 30

**LES PERSONNES INTÉRESSÉES
DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR
CANDIDATURE À:**

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
Concours N° S-21-22-021
30, rue Comeau,
Sept-Îles (Qc) G4R 4N2
ou télécopieur : (418) 964-2744
ou courriel : rhumaines@csdufer.qc.ca

N.B. Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

Le Centre de services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les femmes et les personnes handicapées.